

17 MARS - 10 MAI 2020

LES LEÇONS D'UN
**CONFINEMENT
HORS NORMES**
DANS LES BIDONVILLES
ET SQUATS

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

BILAN ET PISTES D'ACTIONS DU
COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

JANVIER 2021



SOMMAIRE

.....

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| 1. PREMIER CONFINEMENT : | |
| COUP DE PROJECTEUR SUR LA SITUATION EN BIDONVILLES ET SQUATS | 6 |
| Implication du tissu associatif | 8 |
| Mobilisation des pouvoirs publics | 9 |
| Connaissance des lieux de vie informels sur le territoire | 9 |
| Émergence de nouveaux acteurs (associations, ONG) | 10 |
| Prolongement de la trêve hivernale et arrêt des expulsions | 11 |
| Accès à l'eau | 12 |
| Aide financière et alimentaire | 14 |
| Accès aux soins de santé | 15 |
| Hébergement | 16 |
| Déplacements | 16 |
| Continuité éducative | 18 |
| Domiciliation | 18 |
| 2. PISTES ET PRÉCONISATIONS SUITE AU PREMIER CONFINEMENT | 19 |

INTRODUCTION



Entre le 17 mars et le 10 mai 2020, le gouvernement français a imposé un confinement à toute la population pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope ont accompagné et soutenu des personnes vivant en bidonville, en squat, à la rue ou en hôtel social durant cette période. Nombre d'entre elles sont des personnes roms originaires d'Europe de l'Est (Roumanie principalement mais aussi Bulgarie, Moldavie, Albanie etc...).

Les mesures de confinement ont frappé les populations des bidonvilles et squats, déjà très fragilisées par des années de précarité et d'expulsions. L'arrêt quasi-complet des activités de survie des personnes (mendicité, glanage des poubelles...) a fait basculer près de 20 000 personnes, dont 30% à 40% d'enfants, dans une pauvreté encore plus extrême que celle qui prévalait avant la crise, les plongeant dans une situation humanitaire très préoccupante.

Le premier constat de ce confinement est que seuls un logement digne et un emploi régulier protègent des conséquences d'une épidémie telle que le Covid-19. Avoir un logement et un emploi permet a minima de se confiner, de disposer d'installations sanitaires viables pour rester en bonne santé et respecter les gestes barrières, de bénéficier de filets de sécurité financiers pour se nourrir (épargne suffisante et/ou ressources stables, accès aux dispositifs de chômage partiel...), d'avoir un espace de travail avec électricité permettant aux enfants de suivre des cours à distance, de se soigner chez soi dans un lieu approprié.

La crise du Covid-19 a mis en évidence les souffrances humanitaires extrêmes des personnes vivant en bidonvilles et squats, dont les conséquences se sont fait sentir une nouvelle fois quelques mois plus tard, lors du confinement de novembre 2020.

AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Dès le mois de mars 2020, le CNDH Romeurope a mis en place un **baromètre hebdomadaire** grâce aux informations partagées par ses membres, pour suivre la situation au plus près du terrain pendant la période du confinement et permettre un relai au niveau national. Les informations contenues dans ce bilan sont essentiellement issues des remontées des membres.

- LIRE LE BAROMÈTRE DU 24 MARS 2020
- LIRE LE BAROMÈTRE DU 26 MARS 2020
- LIRE LE BAROMÈTRE DU 2 AVRIL 2020
- LIRE LE BAROMÈTRE DU 10 AVRIL 2020
- LIRE LE BAROMÈTRE DU 24 AVRIL 2020



.....

1.

**PREMIER CONFINEMENT:
COUP DE PROJECTEUR
SUR LA SITUATION
EN BIDONVILLES
ET SQUATS**

.....

IMPLICATION DU TISSU ASSOCIATIF



Dès les premiers jours du confinement, soit la semaine du 16 mars 2020 et durant toute la période de crise du Covid-19 en France métropolitaine, les collectifs et associations se sont fortement mobilisés selon les demandes d'aide, émises par les personnes qu'elles accompagnaient auparavant ou signalées par d'autres structures.

Elles ont organisé les premières collectes et distributions alimentaires, mobilisé leur réseau local, interpellé très tôt les pouvoirs publics sur les conséquences effroyables d'un confinement soudain: réponse à la faim, au manque d'eau, au besoin absolu d'information sur les conditions du confinement et sur l'attestation de déplacement dérogatoire (qui n'était alors pas traduite en roumain ou en bulgare, ni accessible facilement), présence d'équipes sanitaires associatives pour sensibiliser les personnes aux conséquences de l'épidémie et accompagner les parcours de soins malgré le confinement...

Le tissu associatif a partout été sur-sollicité et a pallié autant que faire se peut la privation en besoins de base qu'a engendré le confinement pour les personnes contraintes de vivre en bidonvilles et en squats, avec une grande flexibilité, en présentiel et/ou par téléphone.

Sa connaissance des situations et des territoires et la confiance tissée depuis de nombreuses années avec les personnes vivant en bidonvilles et squats se sont révélées indispensables afin d'apporter une aide efficace à celles et ceux qui en avaient besoin.

De plus, les acteurs associatifs ont dû s'adapter pour faire face dans un premier temps à un manque de bénévoles pour aller sur les terrains (personnes parfois âgées et plus vulnérables pour se déplacer dans un contexte de crise sanitaire) puis à des sollicitations de personnes extérieures, fortement mobilisées pour se rendre utiles mais peu formées ou habituées à intervenir en squats et bidonvilles, et disponibles de façon transitoire. Les acteurs associatifs ont dû jouer un rôle de médiateur entre public et travailleurs sociaux, entre lesquels le lien a été rompu, les lieux d'accueil étant fermés.



crédit photos: Jérôme LEBLOIS

MOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS



La réponse publique à la crise humanitaire qui a frappé les bidonvilles et squats en France a été variable selon les territoires.

En effet, nous avons pu relever une forte implication et mobilisation d'agglomérations et de communes pour mettre en place une réponse rapide aux besoins des populations, comme à Marseille, Grenoble, Lyon, Saint Etienne, Nantes, etc. L'organisation de réunions hebdomadaires inter-acteurs a permis une meilleure coordination des actions.

Ces mobilisations se sont organisées de manière coordonnée avec les réseaux associatifs opérant sur leurs territoires; ce qui a notamment permis un meilleur repérage des différents lieux de vie afin de couvrir le plus largement les besoins des populations.

Cependant, nous avons également constaté l'absence voire le refus de

dialogue de certains acteurs publics sur différents territoires où la réponse a de fait été bien plus compliquée et chaotique à organiser pour les acteurs associatifs comme à Aix en Provence, en Seine et Marne, dans le Val-de-Marne ou encore à Bordeaux.

Il est également intéressant de noter que si certains services publics ont joué le jeu pendant cette période, certains ont ensuite repris leur distance avec les associations et les habitants des squats et des bidonvilles dès la fin du premier confinement tandis que d'autre ont maintenu les liens développés (la Préfecture de l'Essonne a entretenu le dialogue sur la question de l'aide alimentaire).

CONNAISSANCE DES LIEUX DE VIE INFORMELS SUR LE TERRITOIRE



Le repérage des lieux de vie informels est un travail fastidieux qui a fait perdre beaucoup de temps aux acteurs médicaux souhaitant "aller vers" les personnes vivant en habitat précaire ; nous l'avons observé durant ce premier confinement, avec une grande intensité au cours du premier mois.

Les membres du CNDH Romeurope comme l'équipe de coordination nationale ont été mobilisés par les Agences Régionales de Santé (ARS) et différents acteurs de l'aide pour partager et mutualiser leur connaissance des lieux de vie et des besoins du terrain (en parallèle de la plateforme web "Résorption des bidonvilles"¹ mise en place par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

(Dihal), dont l'accès était exclusivement réservé à des associations opératrices de l'Etat, aux préfectures et à certaines collectivités ayant demandé un accès.

Les membres du CNDH Romeurope ont également reçu de nombreux appels à l'aide (notamment alimentaire) venant de personnes vivant sur des lieux qui étaient alors totalement hors des radars des intervenants associatifs traditionnels.

¹ <https://resorption-bidonvilles.beta.gouv.fr/#/landing>

ÉMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS (ASSOCIATIONS, ONG)



La crise a jeté un coup de projecteur nouveau sur la situation sanitaire en bidonvilles et en squats en France. De nouveaux acteurs solidaires se sont dès lors investis dans ces territoires, et ont agi en collaboration avec des associations déjà présentes, engendrant de nouvelles possibilités d'action et de plaidoyer, notamment grâce au fort capital de légitimité de ces nouveaux acteurs dans l'opinion publique et auprès des pouvoirs publics.

Plusieurs ONG internationales, dont le siège est en France, ont pris conscience de la situation et se sont impliquées dans l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en bidonvilles et en squats sur le territoire métropolitain.

Ces nouveaux acteurs ont parfois pris la parole dans les médias, apportant un regard neuf résultant de leur expérience humanitaire à l'étranger.



Distributions kit hygiène, sensibilisations et diagnostics «Eau et assainissement» à Bordeaux, distributions kits hygiène et sensibilisations à Marseille



Diagnostic «Eau et assainissement» et raccordements à l'eau sur plusieurs territoires (en Seine-Saint-Denis, à Nantes, à Toulouse, dans le Val d'Oise, etc.)

D'autres associations ayant déjà des actions en France, mais très peu à destination des habitants des squats et bidonvilles, se sont également investies:

croix-rouge française



PROLONGEMENT DE LA TRÊVE HIVERNALE ET ARRÊT DES EXPULSIONS



Expulser des lieux de vie informels durant le premier confinement aurait mis à mal la stratégie préventive de l'Etat en matière de santé publique et de baisse des contaminations. Pourtant cette volonté étatique s'est limitée au premier confinement, faisant fi des risques sanitaires et sociaux, après le premier confinement et lors du confinement de novembre 2020.

Le prolongement de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, au-delà de constituer une nécessité relative à la gestion de l'épidémie du Covid-19, a permis aux services publics et associatifs de garder le contact avec les personnes en difficulté, de garder une confiance entre les habitants et les intervenants associatifs, d'approfondir l'accompagnement sanitaire, d'organiser sur plusieurs semaines l'aide humanitaire (aide alimentaire, hygiène, accès à l'eau potable sur site). **Stabiliser les bidonvilles est une revendication de longue date du tissu associatif, qui ici a été une nécessité médicale et épidémiologique absolue.** C'est également une nécessité sociale: **comment engager un suivi scolaire, l'accompagnement dans le labyrinthe de l'accès aux droits si les personnes concernées se retrouvent dispersées sans cesse sur le territoire ?**

Si ces consignes étatiques ont été majoritairement suivies, nous avons toutefois recensé **19 expulsions de squats et bidonvilles entre le début du confinement et la fin de la trêve hivernale (10 juillet 2020)**. Ces expulsions, en plus de venir rompre la stabilité nécessaire au suivi social,

médical et scolaire des familles, ont interrompu les dynamiques qui avaient été mises en place : des lieux de vie qui avaient été raccordés à l'eau et/ou bénéficié d'une installation de sanitaires pendant le confinement et l'état d'urgence sanitaire, ont ainsi été expulsés malgré les risques pour la santé des personnes. Par ailleurs, le secteur associatif regrette vivement que cette stratégie de l'Etat et des différents acteurs publics **se soit limitée à la seule période du premier confinement**. La stabilisation des lieux de vie informels **est une véritable nécessité médicale et sociale**, qui était toujours d'actualité après le premier et second confinement et qui perdurera au-delà de la seule crise du Covid-19.

Suite à la fin de la trêve hivernale le 10 juillet 2020, nous avons constaté une accélération notable des expulsions jusqu'au 31 octobre 2020, mettant des milliers de personnes à la rue et en situation d'errance. L'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, duquel le CNDH Romeurope est partie prenante, a documenté 295 expulsions sur cette période. Les chiffres sont disponibles sur le **site internet de l'Observatoire**.

ACCÈS À L'EAU



Avant le confinement, environ 77% des bidonvilles et squats n'avaient aucun accès à l'eau sur site. Les personnes allaient chercher de l'eau plusieurs fois par jour à des bornes-incendie, dans les points d'eau des cimetières voisins, achetaient de l'eau en bouteille, trouvaient parfois des arrangements avec des entreprises à proximité... Elles pouvaient parcourir plusieurs kilomètres par jour pour remplir des bidons.

Dès les premières semaines, voire dès les premiers jours du confinement, **plusieurs communes et métropoles se sont mobilisées pour installer un accès à l'eau dans des squats et bidonvilles** grâce à l'alerte des associations et collectifs. Cela afin de permettre aux personnes y vivant de respecter les mesures d'hygiène préconisées sans avoir à se déplacer hors de ces lieux de vie en période de confinement.

Le CNDH Romeurope a salué ces initiatives, tout en rappelant que la forme de certains de ces nouveaux points d'eau (citernes d'eau stagnante, installation d'un seul robinet à quelques centimètres du sol et pour 150 personnes...) **ne correspondait même pas aux normes humanitaires internationales édictées par l'ONU.**

Dans d'autres territoires, le CNDH Romeurope a observé au contraire **des réticences voire des blocages de la part des pouvoirs publics**, contraignant les personnes à continuer à se déplacer hors de leurs lieux de vie pour collecter l'eau aux points habituels (bornes incendie, robinets de cimetières lorsque ceux-ci étaient accessibles...). Ces déplacements, combinés à la grande difficulté des personnes à produire des attestations de déplacement dérogatoire et parfois à la méfiance de la police envers des personnes discriminées et stigmatisées pour leur appartenance - réelle ou supposée - à la communauté rom, ont pu engendrer verbalisations et auto-restriction sur l'accès à l'eau par les personnes en difficulté.

Face à ce constat, les acteurs du plaidoyer comme les acteurs de terrain ont salué **l'intervention des experts techniques humanitaires tels que Solidarités International ou encore Action Contre la Faim.** Ceux-ci, accompagnés par les collectifs et associations locales connaissant bien le terrain, ont réalisé des diagnostics sur de nombreux sites pour poser objectivement les besoins et ont négocié fermement avec les pouvoirs publics locaux afin de conduire les interventions nécessaires pour assurer un accès suffisant à l'eau sur les terrains, majoritairement des rampes d'eau peu coûteuses raccordées au réseau d'eau de la ville.

Ainsi, **un très grand nombre de squats et bidonvilles ont été reliés à l'eau potable en 2020 en France.** En outre, ces exemples ont montré aux pouvoirs publics **que le raccordement à l'eau d'un site n'était ni compliqué, ni coûteux et ne sous-entendait pas forcément une pérennisation de l'occupation du terrain.** En creux, le non-raccordement prouve donc ici l'absence de volonté politique, les responsables publics

se cachant souvent derrière des contraintes techniques que les acteurs non-techniques avaient jusque-là des difficultés à évaluer.

L'eau étant un droit fondamental, la sortie de l'état d'urgence sanitaire ne doit pas s'accompagner d'un retour en arrière mais doit au contraire permettre de généraliser et d'améliorer l'existant, notamment en engageant des démarches de mobilisation communautaire et de consultation des usagers sur le type et emplacement de ces points d'eau, qui ont parfois fait défaut devant l'urgence de la situation. Pourtant, dès la fin du confinement, des cas de retraits ou de détérioration des installations d'eau ont été constatés dans plusieurs villes, et des lieux de vie raccordés à l'eau ont été expulsés. Lors du confinement de novembre 2020, de nombreux bidonvilles n'avaient pas encore d'accès à l'eau.

Par ailleurs, la crise sanitaire n'a permis de manière que très marginale l'installation de toilettes et de douches sur les lieux de vie.

LE DROIT À L'EAU RECONNU PAR DES TRIBUNAUX

Face à certaines réticences des pouvoirs publics, des habitants, collectifs ou associations ont décidé de passer par la voie contentieuse pour garantir un accès à l'eau sur les lieux de vie. En ce sens, des tribunaux administratifs saisis en référé-liberté ont enjoint des communes et des préfets à prendre les mesures nécessaires pour assurer un approvisionnement des personnes en eau ou un accès à l'eau. C'est le cas pour plusieurs lieux de vie: Sarcelles, L'Hay les Roses, Choisy-le-Roi, Villejuif, Sucy-en-Brie, Villeneuve d'Ascq et Aubervilliers. Néanmoins, si la voie contentieuse a permis de réelles améliorations sur certains lieux de vie, ce n'est pas pour autant une « solution miracle ».

- A Sarcelles, à la suite de la décision de justice, une citerne de 2000 litres a été fournie à l'un des deux lieux de vie concerné par la décision, mais cette dernière n'a tenu que deux jours. Dans le second lieu de vie, aucune solution n'a été apportée.
- La ville de l'Hay les Roses n'a jamais respecté le jugement du Tribunal administratif. A Villeneuve-d'Ascq et à Villejuif, une cuve a été installée à la suite de la décision, mais le remplissage de celle-ci n'était pas régulier.
- A Sucy-en-Brie, si un accès à l'eau, à des douches et à des toilettes a bien été installé, la commune a néanmoins retiré toutes les installations après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

AIDE FINANCIÈRE ET ALIMENTAIRE



À partir du 2 avril 2020, un nombre important d'associations a été mobilisé par les préfetures afin de distribuer :

- des denrées alimentaires ;
- des chèques services attribués par l'Etat aux personnes sans domicile pour se nourrir, acheter des couches, du lait en poudre et des produits d'hygiène. Certaines associations avaient déjà obtenu dès le début du confinement des chèques service à distribuer grâce à la Fondation Abbé Pierre et au Secours Catholique. La Fondation de France ainsi que la Fondation Sainte Geneviève ont notamment répondu favorablement aux sollicitations dans le 92 durant le confinement.

Les associations ont appris sur le terrain à fournir une aide alimentaire, ne l'ayant jamais fait avant dans les bidonvilles et squats. Plusieurs membres du CNDH Romeurope ont regretté l'absence d'accompagnement méthodologique nécessaire à la distribution de chèques ; pour y pallier, des personnes engagées sur le terrain ont édité **des guides pratiques tirés de leur expérience**, diffusés aux membres du réseau. En novembre 2020, le CNDH Romeurope a publié sur son site internet **une fiche pratique** en capitalisant sur les expériences de ses membres lors de ce premier confinement.

Parfois, les associations ont donc dû orienter leurs actions sur des activités n'entrant pas dans leur champ d'action habituel (notamment l'aide alimentaire), ce qui a modifié, du moins temporairement, leur relation aux personnes accompagnées. Fournir de l'aide matérielle implique un positionnement différent d'un travail d'accompagnement aux droits par exemple. Reprendre celui-ci en post-confinement n'est pas forcément aisé, certains habitants de squats et bidonvilles ne comprenant pas pourquoi la distribution de chèques service n'était plus possible.

À Bordeaux, des habitants des squats et bidonvilles ont pu s'impliquer dans la logistique de l'aide alimentaire, ce qui a été très apprécié sur le terrain.

Selon le baromètre hebdomadaire du CNDH Romeurope, plusieurs lieux de vie sont restés dépourvus d'une aide régulière (par exemple en Seine-et-Marne et Val-de-Marne).

Si nous saluons une forte mobilisation qui a permis d'éviter le pire en bidonvilles et squats, **nous avons noté des risques de concurrence entre les publics très précaires, comme à Marseille, où les chèques services n'étaient distribués qu'aux personnes vivant en bidonville et non à celles habitant des logements précaires très proches.**

De plus, nous avons également constaté que les critères d'attribution des chèques services de l'Etat pouvaient varier d'un territoire à l'autre.

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ



En matière de santé, **des maraudes sanitaires ont été déployées pour faire de la prévention, dépister des cas symptomatiques de coronavirus en bidonvilles et squats, distribuer des kits d'hygiène** et orienter les personnes vers les services sanitaires existants. Selon les territoires, elles ont été organisées par les Agences Régionales de Santé et réseaux médicaux publics existants, et majoritairement déployées de concert avec les associations de santé comme *Médecins du Monde* ou *Première Urgence* lorsque ces associations étaient déjà présentes sur le territoire.

Dans certaines villes comme Bordeaux, Lyon, Nantes ou Saint-Etienne, la forte implication des équipes des PASS (permanences d'accès aux soins de santé) a été saluée.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Impossibilité de couvrir tous les lieux de vie en Ile-de-France, et difficultés pour identifier les squats et bidonvilles dans lesquels aucune association ne se rendait.

Comme pour la population générale, **risque de non-prise en charge médicale de maladies autres que le Covid-19, et de rupture de soins** en cas de maladies chroniques. Ce risque est particulièrement préoccupant pour des personnes à la santé déjà fragilisée par les conditions de vie en bidonvilles et squats en France (pauvreté, insalubrité, expulsions répétées qui engendrent des ruptures de soins notamment). Une forte proportion d'entre elles souffre de maladies chroniques, très souvent mal soignées en raison d'un plus faible accès aux soins ; maladies qui les exposent d'autant plus à des complications en cas de Covid-19.

Difficultés de déplacement (voir page 16) qui limitent la possibilité de se faire soigner

Durcissement récent des conditions d'accès à l'Aide médicale d'Etat (AME) qui rend illisible un dispositif déjà marqué par 49% de non-recours. Le CNDH Romeurope salue néanmoins la facilitation temporaire du maintien des droits AME et PUMA² pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

La stigmatisation et les discriminations sur le plan de l'origine, de l'appartenance ethnique réelle ou supposée, de la nationalité, du genre, du lieu de résidence ou de la situation socio-économique.

² Protection Universelle Maladie

HÉBERGEMENT



Les centres d'hébergement spécialisés Covid-19 n'ont presque pas été sollicités par les personnes habitant en squat ou bidonville.

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : une expérience antérieure de l'hébergement isolé et éloigné de leurs attaches familiales, dans une langue qu'elles ne comprennent pas, sans information sur la sortie après le confinement, les rend sceptiques à se tourner vers cette solution,

d'avantage pensée pour répondre aux besoins des personnes déjà dans des centres d'hébergement, et à la rue plutôt que pour des familles. Par ailleurs, les dispositifs d'isolement à l'hôtel en cas de Covid-19 avéré ont eux aussi été délaissés par la population générale.

DÉPLACEMENTS



Dès le 17 mars 2020, une attestation de déplacement dérogatoire était obligatoire pour tout déplacement hors du domicile. Cette obligation s'est révélée particulièrement inadaptée aux conditions de vie des personnes en situation de grande précarité, dont font partie les personnes vivant en bidonvilles et en squats.

La situation particulière des personnes sans domicile n'a pas été traitée dans la loi ou dans les ordonnances. Elle n'était pas non plus mentionnée dans les attestations dérogatoires de déplacement. Des instructions ont été données par le Gouvernement aux forces de l'ordre à la fin du mois de mars 2020. L'instruction du 27 mars 2020 sur la prise en charge et le soutien des populations précaires face à l'épidémie du Covid-19 précise que les préfets doivent rappeler «[...] aux forces de l'ordre le discernement dont elles doivent faire preuve lors du contrôle de public sans domicile fixe ou en situation de grande précarité.» L'instruction du 31 mars 2020 de la cellule interministérielle de crise indique plus précisément que : «[...] par définition, ces personnes ne disposent pas d'un «domicile» et ne peuvent, par suite, être tenues d'y demeurer. Elles ne peuvent donc se voir infliger les sanctions qui viennent d'être rappelées.» Ces instructions ministérielles

ont eu un impact bénéfique : la majorité des contraventions ont principalement été délivrées au tout début de la période de confinement. Pour autant, certaines contraventions (à Lille, Toulouse, Nantes) ont été délivrées après cette date.

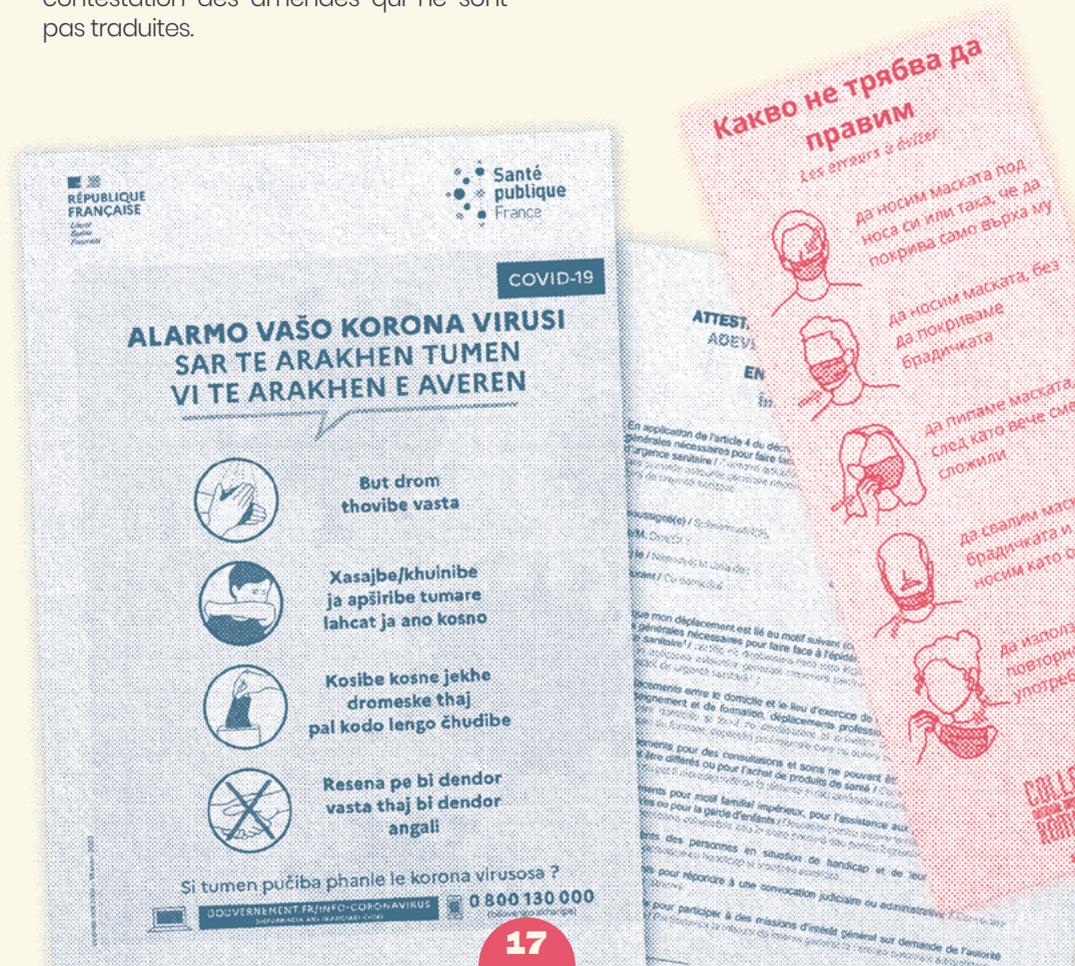
Par ailleurs, au-delà de la question des contraventions, **l'accès à l'information et la question de l'autonomie des personnes allophones, en situation d'illettrisme ou d'illectronisme, n'ont été que peu pensées par les pouvoirs publics.** En effet, les personnes vivant en bidonville et en squat, n'ont pas toujours eu une information accessible ou compréhensible sur les mesures particulières de déplacement. La plupart ont été en difficulté pour obtenir et remplir les attestations dérogatoires mises en ligne par le Gouvernement. Aux difficultés de compréhension s'est ainsi ajouté un accès difficile, voire impossible, aux attestations en elles-mêmes. L'attestation

dérogatoire de déplacement prévue par le gouvernement était initialement disponible seulement en français (une version en anglais a par la suite été mise en ligne). Or, certaines personnes vivant en bidonvilles ou en squats ne sont pas francophones. D'autres se trouvent en situation d'illettrisme. La plupart ont des difficultés pour **utiliser les outils numériques ou n'ont pas du tout d'équipement.**

Il est donc très difficile pour celles-ci de comprendre et pouvoir remplir de façon autonome ces attestations. Ces personnes rencontrent les mêmes problèmes d'accès aux informations quant aux modalités de paiement et de contestation des amendes qui ne sont pas traduites.

Un travail important de traduction des attestations a d'abord été assuré par les associations. Le CNDH Romeurope a fourni une traduction en roumain et en bulgare lors du confinement de novembre 2020 (ainsi qu'en romani lors du 2^{ème} confinement) sur son **site internet**. Aussi, il a fallu que ces dernières distribuent des exemplaires dans ces différents lieux de vie, les personnes manquant de fournitures de base (feuilles, crayons) pour les recopier.

Des vidéos d'explication en roumain et romani ont été diffusées sur les réseaux sociaux pour expliquer la notion de confinement, les gestes barrières et les règles de déplacement.



CONTINUITÉ ÉDUCATIVE



Une grande disparité a été constatée selon les territoires. La crise a montré que la présence de **médiateurs scolaires était essentielle pour maintenir une continuité pédagogique** et que leur absence avait presque toujours été synonyme de **décrochage et de rupture des liens** construits entre l'école et les enfants. En effet, les familles n'avaient pas la capacité de recevoir les messages, ni le travail envoyé par les écoles, et les enfants n'étaient pas capables de faire seuls le travail proposé. C'est un maintien du lien, plutôt qu'une véritable continuité pédagogique, que le travail des médiateurs a permis.

Les médiateurs ont dû également intervenir sur les orientations de fin de primaire ou de collège qui se sont faites par échanges de mail en avril-mai.

Pour les familles hébergées pendant le confinement, les structures d'accueil n'avaient pas la capacité d'assurer le lien avec les différentes écoles concernées.

A la sortie du confinement, peu d'enfants sont retournés à l'école, par manque d'information, de compréhension, rupture du lien, éloignement géographique.

Alors que certains services de l'Etat étaient présents lors de réunions de coordination au niveau des territoires, l'absence des services de l'éducation nationale a souvent été relevée.

La **fracture numérique** (absence d'électricité, de wifi, d'accès à des appareils numériques) a accentué les difficultés à assurer le lien école-élèves pendant la période. Des dons d'ordinateurs, financés par l'UNICEF, ont généré de manière très ponctuelle un accompagnement à l'utilisation du numérique et ont permis à quelques collégiens et lycéens de poursuivre leur scolarité.

DOMICILIATION



Les services de domiciliation (CCAS ou associations, services de premier accueil des demandeurs d'asile-SPADA), qui disposent de peu de moyens, n'ont pas tous fonctionné ou seulement de façon dégradée dès le début de l'état d'urgence sanitaire. **Très peu d'organismes ont pu permettre l'accès à de nouvelles domiciliations pendant cette période.** La remise des courriers aux personnes ayant une domiciliation en cours a souvent été interrompue et a repris d'une

façon très progressive à partir de la fin du confinement, le 11 mai 2020. Par ailleurs, lorsque ces structures fonctionnaient, **les personnes ayant une domiciliation administrative ont parfois craint de se déplacer**, pour de nombreuses raisons: peur de contracter le virus, distance importante pour aller chercher le courrier, personnes en situation irrégulière...



2.

PISTES ET PRÉCONISATIONS SUITE AU PREMIER CONFINEMENT



1. CONTINUER LE DIALOGUE INTERACTEURS

(interassociatif, entre les associations et collectifs citoyens et les représentants de l'Etat et des collectivités, avec les habitants des squats et bidonvilles...).

Ce dialogue semble s'être ralenti voire stoppé dans plusieurs territoires dès la fin du premier confinement

2. DÉVELOPPER LA MÉDIATION EN SANTÉ ET LA MÉDIATION SCOLAIRE

3. REPRENDRE ET LANCER DES PROJETS D'INSERTION

Les démarches pour favoriser l'accès au logement, l'insertion par l'emploi ou le travail indépendant, l'accès à des ressources stables, la scolarisation des enfants

4. POURSUIVRE LES EFFORTS SUR L'ACCÈS À L'EAU

Le généraliser à tout le territoire et le faire monter en qualité.

20

5. HARMONISER LES INTERVENTIONS

prévues pour les personnes sans domicile stable, qu'elles vivent à la rue, en bidonville, en squat ou en hôtel social



6. ENGAGER DES EFFORTS

pour des raccordements à l'électricité

7. DÉVELOPPER OU METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS « D'ALLER-VERS » DES STRUCTURES DE SANTÉ

(PASS mobiles, PMI mobiles)

8. DONNER UNE VRAIE PLACE AUX CHOIX DES PERSONNES CONCERNÉES DANS L'AIDE QUI LEUR EST APPORTÉE, MÊME EN CONTEXTE D'URGENCE

certains ménages bénéficiant de l'aide alimentaire par colis et non par chèques n'ont pas eu le choix des denrées reçues, se retrouvant ainsi avec des produits qui n'étaient pas dans leurs habitudes d'utilisation

9. FINANCER ET ANTICIPER LA DISTRIBUTION DE TICKETS SERVICES À CHAQUE NOUVEAU CONFINEMENT

Dès lors que les déplacements pour des activités informelles sont interdits afin de pallier la baisse immédiate des revenus

[ALLER PLUS LOIN](#)

10. PROLONGER LE MORATOIRE

sur les expulsions pendant toute la durée de la crise sanitaire.

21





COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUEPPE

CNDH ROMEUEPPE
59 rue de l'Ourcq
75019 Paris
contact@romeurope.org

 [CNDH_Romeurope](https://twitter.com/CNDH_Romeurope)

 [CNDHRomeurope](https://facebook.com/CNDHRomeurope)

 [cndh-romeurope](https://linkedin.com/company/cndh-romeurope)